



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
LIMITÉE

A/40/670

S/17485

20 septembre 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Point 21 de l'ordre du jour
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :
MENACES CONTRE LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES ET
INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datées du 19 septembre 1985, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Honduras auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint deux notes datées du 19 septembre 1985, que le Ministre des relations extérieures du Honduras, M. Edgardo Paz Barnica, a envoyées en réponse à un message et à une note de protestation reçus de M. Victor Hugo Tinoco, vice-ministre des relations extérieures du Nicaragua.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes, lesquelles ont déjà été communiquées à l'Organisation des Etats américains, comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 21 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) H. Roberto HERRERA CACERES

ANNEXE I

Note datée du 19 septembre 1985, adressée au Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua par le Ministre des relations extérieures du Honduras

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre message daté d'hier dans lequel vous signalez aux autorités honduriennes la présence d'un contingent de 70 hommes armés, prétendument antisandinistes, dans le secteur de La Chamuscada, à 30 km au nord-est de Somotillo.

Je communique aujourd'hui même aux autorités militaires compétentes les informations contenues dans ce message afin qu'elles prennent les dispositions appropriées.

Par ailleurs, je ne puis omettre de noter et de rejeter la version malveillante et déformée que vous présentez des faits survenus le 13 de ce mois, dans le but délibéré d'établir d'une certaine manière un lien entre ceux-ci et les informations que vous venez de communiquer, censément de bonne foi.

Le Ministre des relations extérieures,

Edgardo PAZ BARNICA

ANNEXE II

Note datée du 19 septembre 1985, adressée au Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua par le Ministre des relations extérieures du Honduras

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre deuxième note datée d'hier dans laquelle vous m'informez que ce même jour, "une force mercenaire a essayé de s'infiltrer au Nicaragua en passant par le secteur hondurien du Cerro La Chamuscada, situé à 30 km au nord-est de Somotillo".

Vous déclarez ensuite que votre gouvernement tient à souligner avec préoccupation le fait que les autorités honduriennes n'ont pas adopté les mesures urgentes que vous auriez demandées le même jour, à savoir le 18 septembre, par la note DAJ-142, dans laquelle le Gouvernement hondurien était informé de la présence de 70 hommes armés dans le secteur susmentionné de La Chamuscada.

Or, moins de 24 heures après réception de votre première note d'hier, le Ministère des relations extérieures y a répondu en vous indiquant qu'il avait porté cette note à la connaissance des autorités militaires compétentes pour qu'elles prennent les mesures appropriées.

Il suffit de procéder à un bref examen chronologique de cette affaire pour se convaincre du fait qu'il s'agit là d'un incident artificiellement créé par le Gouvernement nicaraguayen dans le seul but de promouvoir sa campagne de propagande. En effet, vous déclarez que l'attaque en question a eu lieu entre 8 h 40 et 10 heures, le 18 septembre. Toutefois, vous aviez déjà envoyé le même jour la note alertant le Gouvernement hondurien et vous manifestez ensuite votre préoccupation parce que celui-ci n'a pas pris dans les secondes qui suivaient, les mesures nécessaires. Vous agissez, Monsieur le Vice-Ministre, comme celui qui lance une torpille contre un navire et, une fois le projectile lancé, en informe le capitaine et lui reproche ensuite de ne pas avoir empêché la torpille d'atteindre sa cible.

Au lieu de se livrer à ces dangereux échanges de salves dialectiques qui font toujours des victimes, le Gouvernement nicaraguayen doit, s'il souhaite véritablement la paix, commencer par respecter les droits territoriaux de ses voisins et s'acquitter de bonne foi des obligations contractées à cet égard dans le cadre du Groupe de Contadora. En attendant, mon gouvernement continuera de rejeter ce type de protestations dénuées de fondement.

Le Ministre des relations extérieures,

Edgardo PAZ BARNICA

